

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mylène Chiasson	Numéro de permis 2011024	Date d'inspection Le 08 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie Familiale Petit à Petit		Numéro de téléphone (506) 336-1102	
Adresse 146 rue 2e Shippagan NB E8S 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite l'exploitante était absente donc la garderie fermée. Le ratio n'a pas été pris et une surveillance sera prévue sous peu.
Après une surveillance de remplacement de celle-ci j'ai téléphoné à l'exploitante afin de lui aviser qu'un rapport sera envoyé et discuté un peu de la désignation.

- Suivi sur la formation continue
- Plan d'amélioration de la qualité avec l'agente pédagogique
- Ainsi que la stratégie fixée avec l'agente pédagogique (un suivi sera fait auprès de l'agente et l'exploitante après discussion)

original signé par
Sylvie Richardson

08 janvier 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date